

PRÉAMBULE

Stage Cuivres en Pays Basque

Article 1 - Acceptation des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations. Le fait de s'inscrire via Internet ou par un bulletin d'inscription papier ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Article 2 - Contenu du stage

Le contenu du stage est décrit dans les fiches de présentation présentes sur le site Internet Cuivres en Pays Basque. Lors du déroulement du stage, certaines activités proposées pourront être adaptées ou modifiées en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe. A ce titre, aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le stagiaire.

Article 3 - Réservation - Dates

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'inscription au stage est validée uniquement à la réception du règlement de la formule choisie.

Si le nombre de participants était trop élevé pour un stage, Cuivres en Pays Basque proposera le report de l'inscription sur une liste d'attente.

Article 4 - Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tarifs des stages : TVA non applicable selon l'article 261.4.4 du CGI.

L'intégralité de la somme doit être versée pour valider l'inscription. Le paiement peut s'effectuer par virement bancaire, paiement en ligne via notre plateforme helloasso, chèques ou espèces.

Article 5 - Conditions d'annulation

Annulation par Cuivres en Pays Basque - Dans le cadre de ses prestations de formation, Cuivres en Pays Basque est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Stagiaires. Cuivres en Pays Basque ne pourra être tenue responsable à l'égard des Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique.

Dans cette hypothèse, Cuivres en Pays Basque remboursera aux stagiaires les sommes versées. Elle pourra également proposer de nouvelles dates ou un stage pour une activité différente de valeur équivalente, à l'exclusion de toute indemnité.

Annulation par le Stagiaire - En retournant son bulletin d'inscription par courrier, en le validant par Internet, ou en signant sa commande de prestations le Stagiaire s'engage de manière définitive. Tout module de formation commencé est dû dans son intégralité. Il ne sera effectué aucun remboursement si le Stagiaire décide d'écourter le stage.

Article 6 – Responsabilité

Responsabilité du stagiaire - En s'inscrivant au stage, le stagiaire reconnaît le faire sous sa pleine et entière responsabilité.

Responsabilité de Cuivres en Pays Basque déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Article 7 - Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme utilisés par Cuivres en Pays Basque pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des oeuvres originales et, à ce titre, sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Stagiaire s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Cuivres en Pays Basque.

Article 8 - Protection et accès aux informations à caractère personnel

Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, chaque participant est informé que les informations communiquées sur le bulletin d'inscription ou sur le site web de Cuivres en Pays Basque pourront faire l'objet ultérieurement de traitement automatisé. Le participant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant.

Droit à l'image

Une attestation d'autorisation de droit ou non à l'image sera remise en deux exemplaires le premier jour du stage à chaque participant. Un exemplaire devra être dûment rempli et signé et par le stagiaire et remis à Cuivres en Pays Basque.

Article 10 - Clause compromissoire

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. Toutes les contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, seront soumises à un arbitrage à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Romans-su-Isère sera seul compétent pour régler le litige.